

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE SEVIGNACQ-MEYRACQ

Procès-Verbal

Séance du 28 août 2017

L'an deux mille dix-sept le 28 août à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique MOULAT, Maire

Date de la convocation : 22 août 2017

Présents : Mme Cazalet, Mme Augareils, Mme Lacoste, Mr Gélinet, Mr Bonnasserre, Mr Lardit, Mr Capéran, Mr Loustalot, Mr Régot, Mr Paroix, Mr Carrère

Absents excusés : Mme Soubercaze, Mr Cazenave, Mme Lafargue

Absents non excusés :

Secrétaire : Olivia Lacoste

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Olivia Lacoste

La séance est ouverte à 20h45

Ordre du jour :

- **Approbation du précédent PV**
- **Délibérations :**
 - **Transfert d'office dans le domaine public communal de la voirie des lotissement Laffore et Poumarou (annule et remplace les délibérations n°6 et n°7 du 21 février 2014)**
 - **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - Exercice 2016**
- **Questions orales des conseillers : elles seront traitées en fin de séance.**

1. APPROBATION DU PRECEDENT PV.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N°2017-25

Transfert d'office dans le domaine public communal de la voirie des lotissement Laffore et Poumarou

(annule et remplace les délibérations n°6 et n°7 du 21 février 2014)

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 21 février 2014 le Conseil Municipal avait délibéré afin de classer la voirie et les réseaux divers des lotissements Laffore et Poumarou dans le domaine public communal suite à demande des colotis. Or, lors de la formulation de cette requête la voirie était toujours propriété des lotisseurs, aucun acte notarié prouvant sa cession aux riverains n'ayant été produit.

Aujourd'hui les espaces communs du lotissement Laffore appartiennent toujours à la propriété privée et à un lotisseur qui n'existe plus, la SARL « Les Cazalères », aujourd'hui dissoute.

Devant l'impossibilité de traiter avec la société, le Maire propose de mettre en œuvre la procédure d'incorporation d'office prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que les voies ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation et leurs équipements annexes peuvent être transférées d'office et sans indemnité dans le domaine public de la Commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées et ce, après enquête publique.

Elle précise que la Commune pourrait profiter de cette procédure pour également incorporer la voie du lotissement Poumarou qui appartient aux consorts POUMAROU.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure d'incorporation d'office prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de mettre en œuvre la procédure d'incorporation d'office prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, pour les voies des lotissements Laffore et Poumarou.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et à lancer l'enquête publique.

DÉLIBÉRATION N°2017-26

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Communes de Bescat, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq pour l'exercice 2016.

Ce rapport présente la caractérisation technique du service, la tarification de l'assainissement et recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements et les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans domaine de l'eau.

Le service est exploité en régie avec prestataire de service qui est SUEZ jusqu'au 16 septembre 2019.

Le nombre total d'abonnés est de 375 au 31 décembre 2016 dont 154 pour Sévignacq-Meyracq. Le volume facturé en 2016 est de 30532 m3.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Inondation aux Bains de Secours avec eaux de ruissellement et débordement ruisseau → nettoyage des abords du ruisseau.
- Aire de jeux : avis favorable de l'ABF, donc désignation d'un maître d'œuvre pour le permis d'aménager, subvention possible à hauteur de 40% sur ce projet.
- Salle de réception et vestiaires : subvention possible à 40%.
- Accessibilité à la Mairie : devis 12000€ TTC pour les portes et fenêtres, 17000€ TTC pour le monte-personnes.
- Mise en place d'un groupe de travail pour la mise à disposition d'une parcelle foncière en vue de la réalisation d'un EHPAD de 62 places plus 2 places d'accueil temporaire :
 - Florent Capéran
 - Jean-Michel Lardit

- Joël Régot
- Philippe Loustalot
- Monique Moulat
- Corinne Cazalet

Réunion le lundi 04/09 à 20h30

Dossier à rendre avant le 16 octobre 2017.

La séance est levée à 22h40.